

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-823

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	0	1 000 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros du programme « 167 « liens entre la Nation et son armée, action 01. « Liens armée-jeunesse » vers le programme 169 « reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 07. « action en faveur des rapatriés ».

Si « les mesures initiées en 2019, en faveur des harkis et de leurs familles et des appelés en Algérie entre 1962 et 1964, produiront pleinement leurs effets en 2020 », c'est une bonne chose. Pourtant, le budget alloué à cette action baisse de plus de 20 % et le gouvernement a décidé que « les aides et mesures en faveur des rapatriés, dont le dispositif « solidarité aux Rapatriés et aux enfants de Harkis », sont pris en charge par la trésorerie de l'ONAC-VG en 2020 ».

L'État va-t-il enfin reconnaître et à leur juste valeur le sacrifice des Harkis pour notre pays ? La trésorerie de l'ONAC-VG suffira-t-elle dans les années à venir ?